

ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon	Promouvable au
1- GAY NATHALIE	AA principal 2 ^{ème} classe éch 6	1/6/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion FPT de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 1/3/2022
Le Maire

M ALAIN WANSCHOOR



ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon	Promouvable au
1- THEPENIER VIRGINIE	ATSEM principal 2 ^{ème} classe Echelon 9	1/6/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion FPT de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 1/3/2022
Le Maire

MALAIN WANSCHOOR



ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon	Promouvable au
1- ROGER AURELIA	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe éch 8	1/3/2022

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion FPT de la Marne, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Bétheny, le 1/3/2022
Le Maire

M ALAIN WANSCHOOR

